Département de l'Ardèche, maître d'ouvrage

Ardèche
LE DÉPARTEMENT

Communauté de communes du pays des Vans en Cévennes

ENQUETE PUBLIQUE relative au projet de périmètre de protection et de mise en valeur des espaces agricoles et naturels périurbains (PAEN) des communes de BANNE , BEAULIEU , CHAMBONAS, GRAVIERES ,LES ASSIONS , LES SALELLES

Prescrite par arrêté n° 2022-007 du Président du Conseil Départemental en date du 13septembre 2022 qui s'est déroulée du 3 octobre au 4 Novembre 2022

Pièces jointes n°1

- Arrêté d'ouverture d'enquête
- Certificats d'affichage
- Insertions dans la presse
- Avis chambre d'agriculture

Jean-François MARTIN Commissaire-enqueteur

Dossier TA E 220000 37/69

DEPARTEMENT DE L'ARDECHE

Direction Aménagement des Territoires
Quartier La Chaumette - BP 737
07007 PRIVAS cedex
Mme Christel Boyer
Tel : 04.75.66.75.44

Arrêté n° 2022-370-2-PAEN
portant ouverture d'une enquête publique sur la création d'un périmètre de protection et de mise en valeur des espaces agricoles et périurbains sur les secteurs de la communauté de communes du Pays des Vans en Cévennes

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU le Code de l'Urbanisme et notamment les articles L113-16 et L.113-21 ;

VU le Code de l'Environnement et notamment les articles L123-1 et suivants, et R.123-1 à R.123-21 ;

VU le code des relations entre le public et l'administration ;

VU la délibération n°5.46.1 de la Commission Permanente du Conseil départemental en date du 24 septembre 2021 approuvant le lancement de la procédure de création d'un périmètre de protection et de valorisation des espaces agricoles sur le territoire de la communauté de communes du Pays des Vans en Cévennes ;

VU la décision du Tribunal Administratif de Lyon en date du 31 mars 2022 désignant Monsieur Jean-François MARTIN en qualité de commissaire enquêteur ;

Considérant qu'il convient de préserver les espaces naturels sensibles qui constituent un attrait essentiel pour l'économie touristique du Sud Ardèche

Considérant qu'il convient de protéger les terres agricoles afin de favoriser l'installation des agriculteurs

Considérant qu'il convient de permettre une bonne cohabitation entre les pratiques agricoles et l'urbanisation située en périphérie

ARRETE

Article 1er :

Une enquête publique portant sur la création d'un périmètre de protection et de mise en valeur des espaces agricoles et périurbains sur les secteurs de la communauté de communes du Pays des Vans en Cévennes est ouverte pour une durée de 32 jours, du 3 octobre 2022 au 4 novembre 2022 inclus.

Cette enquête a vocation à assurer l'information et la participation du public ainsi que la prise en compte des intérêts des tiers et recueillir les observations et propositions sur ce projet.

Article 2 :

Le périmètre du PAEN est le suivant : sur les communes de Banne, Beaulieu, Chambonas, Gravières, Les Assions et Les Salelles.

Article 3:

Monsieur Jean-François MARTIN a été désigné par le Président du Tribunal Administratif de Lyon en qualité de commissaire enquêteur.

Article 4 :

Le dossier d'enquête publique comprend les pièces suivantes :

- Notice du projet qui analyse l'état initial de ces espaces et expose les motifs du choix du périmètre
- Atlas cartographique du périmètre
- Avis de la Chambre d'agriculture de l'Ardèche
- Avis du SCOT
- Bilan de la concertation
- Textes régissant l'enquête publique
- Courrier du Pays des Vans en Cévennes
- Arrêté du Président du Conseil départemental portant ouverture de l'enquête publique
- Délibération des communes de Banne, Beaulieu, Chambonas, Gravières, Les Assions et Les Salelles
- Délibération des communes de Berrias et Casteljau et Les Vans
- Délibérations du Conseil départemental de l'Ardèche

Article 5 :

Le siège principal de l'enquête publique est fixé dans les locaux du Conseil départemental de l'Ardèche, Hôtel du Département, Quartier La Chaumette - BP 737 - 07007 PRIVAS cedex.

Article 6 :

Quinze jours au moins avant l'ouverture de l'enquête publique et ce pendant toute la durée de celle-ci, un avis d'enquête publique sera affiché à l'Hôtel du Département de l'Ardèche à Privas, ainsi que dans chacune des communes concernées par l'enquête.

Cet avis sera également publié sur le site internet des Département de l'Ardèche (www.ardeche.fr) quinze jours au moins avant l'ouverture de l'enquête publique et pendant toute sa durée.

Enfin, quinze jours au moins avant le début de l'enquête, et rappelé dans les huit premiers jours, un avis sera inséré dans deux journaux régionaux ou locaux : le Dauphiné Libéré (édition Ardèche) et l'Avenir Agricole.

Ces formalités seront justifiées par un certificat d'affichage établi par le Président du Conseil départemental de l'Ardèche et chacun des maires concernés.

Les certificats d'affichage seront adressés après la clôture de l'enquête au commissaire enquêteur qui les transmettra ensuite à Monsieur le Président du Conseil départemental, Département de l'Ardèche, Quartier La Chaumette - BP 737 - 07007 PRIVAS cedex.

Article 7 :

Le public pourra consulter le dossier d'enquête dans les lieux, aux jours et heures d'ouverture des bureaux :

Lieux de consultation	**Jours et horaires d'ouverture au public**
Conseil départemental de l'Ardèche Hôtel du Département Quartier La Chaumette 07000 PRIVAS	Du lundi au vendredi : 8 h – 12 h / 13 h 15 – 17h
Communauté de communes du Pays des Vans en Cévennes	Lundi, mardi, jeudi et vendredi : 8 h 30 – 12 h
Mairie de Banne	Du lundi au vendredi de 7 h 30 – 12 h 30
Mairie de Beaulieu	Du lundi au vendredi de 9 h – 12 h
Mairie de Chambonas	Mardi, jeudi et samedi : 9h – 13h
Mairie de Gravières	Mardi de 15 h 30 – 18 h Jeudi de 8 h 30 – 12 h / 15 h30 – 18 h
Mairie Les Assions	Mardi et vendredi de 9 h – 12 h
Mairie Les Salelles	Mardi de 8 h – 12 h / 13 h30 – 16 h Jeudi de 8 h – 12 h

Par ailleurs, sur ces lieux et pendant la durée de l'enquête, le public pourra consigner par écrit ses observations sur les registres ouverts à cet effet (registres à feuillets non mobiles côté et paraphés par un commissaire enquêteur).

L'ensemble des documents constituant le dossier d'enquête est également téléchargeable sur le site Internet du Département : www.ardeche.fr

Toute observation relative à l'enquête pourra également être adressée pendant la durée de l'enquête au commissaire enquêteur :

- soit par voie électronique à l'adresse suivante : paen.lesvans@ardeche.fr

- soit par courrier postal à l'adresse suivante :

M Jean-François MARTIN- Commissaire enquêteur PAEN Pays des Vans en Cévennes
Hôtel du Département
Direction Aménagement des Territoires
Quartier La Chaumette - BP 737
07007 PRIVAS cedex
Avec la mention : "NE PAS OUVRIR"

Dès réception, et uniquement pendant la durée de l'enquête, les observations figurant dans les correspondances adressées par courrier postal ou par voie électronique seront annexées dès leur réception, au registre d'enquête mis à disposition du public au siège principal de l'enquête.

Toute observation parvenue par courrier ou voie électronique après le jour et l'heure de clôture de l'enquête, soit le 4 novembre 2022 à minuit, sera jugée irrecevable.

Le dossier d'enquête publique est communicable à toute personne sur sa demande et à ses frais, avant l'ouverture de l'enquête publique ou pendant celle-ci.

Toute information complémentaire sur le projet de Plan et sur son rapport environnemental peut être obtenue en s'adressant au :

Département de l'Ardèche
Direction Aménagement des Territoires
Quartier La Chaumette - BP 737
07007 PRIVAS cedex
Mme Christine BENOIT
Tel : 04.75.66.75.38

Article 8 :

Le commissaire enquêteur se tiendra à disposition du public pour recevoir ses observations écrites et orales aux lieux, dates et horaires suivants :

Siège de la Communauté de communes du Pays des Vans en Cévennes: Lundi 3 octobre de 9H/12H, et vendredi 4 novembre de 14H/17H

Mairie de BANNE : Mardi 4 octobre 9H/11H

Mairie de BEAULIEU : Mardi 11 octobre de 14H30/16H30

Mairie de CHAMBONAS : jeudi 13 octobre de 9H/11H

Mairie de GRAVIERES : Mardi 18 octobre de 14H/16H

Mairie de LES ASSIONS : Mardi 18 octobre de 9H/11H

Mairie de LES SALELLES : Mardi 25 octobre de 9H/11H

Article 9 :

A l'expiration du délai d'enquête, les registres sont transmis sans délai au commissaire enquêteur et clos par lui.

Après clôture du registre d'enquête, le commissaire enquêteur rencontre, dans un délai de huit jours, le responsable du PAEN et lui communique les observations écrites et orales consignées dans un procès-verbal de synthèse.

Le Département de l'Ardèche dispose d'un délai de quinze jours pour produire ses observations.

Article 10 :

A l'issue de l'enquête, le commissaire enquêteur établit un rapport qui relate le déroulement de l'enquête et examine les observations recueillies.

Le rapport comporte le rappel de l'objet du projet, plan ou programme, la liste de l'ensemble des pièces figurant dans le dossier d'enquête, une synthèse des observations du public, une analyse des propositions produites durant l'enquête et, le cas échéant, les observations du Département en réponse aux observations du public.

Le commissaire enquêteur consigne, dans une présentation séparée, ses conclusions motivées, en précisant si elles sont favorables, favorables sous réserves ou défavorables au projet.

Le commissaire enquêteur transmet à l'autorité compétente pour organiser l'enquête l'exemplaire du dossier de l'enquête déposé au siège de l'enquête, accompagné du ou des registres et pièces annexées, avec le rapport et les conclusions motivées. Il transmet simultanément une copie du rapport et des conclusions motivées au président du tribunal administratif.

Article 11 :

Le présent arrêté pourra faire l'objet de recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif – 184, Rue Duguesclin 69433 LYON cedex 03 – dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Le requérant peut saisir le Tribunal Administratif de Lyon de manière dématérialisée, par le biais de l'application informatique « Télérecours citoyen » accessible depuis le site internet www.telerecours.fr.

Article 12 :

L'arrêté n°2022-370 du 18 aout 2022 est abrogé.

Article 13 :

Le Président du Conseil départemental, le Commissaire enquêteur, le Président de la Communauté de communes du Pays des Vans en Cévennes et les Maires des communes concernées par ce périmètre sont chargés chacun en ce qui les concerne de l'exécution du présent arrêté.

Le présent arrêté sera transmis au contrôle de légalité et publié par voie dématérialisée sur le site internet du Département.

Fait à Privas le 13 SEP. 2022

Le Président du Conseil départemental

Olivier AMRANE

Publié le 15 SEP. 2022

Transmis en Préfecture le 13 SEP. 2022

REÇU A
LA PRÉFECTURE LE
13 SEP. 2022

ANNONCES LÉGALES

Publiez vos marchés publics
• ledauphine.marchespublics-eurolegales.com

Publiez vos formalités
• ledauphine.viedessocietes-eurolegales.com

CONTACTS DRÔME-ARDECHE
04 75 79 78 56
04 75 72 77 53
LDLlegales26@ledauphine.com
LDLlegales07@ledauphine.com

le dauphiné
Le Journal d'Annonces Légales de référence

AVIS

Enquêtes publiques

COMMUNE DE ST MARCEL LÈS VALENCE

Avis d'enquête publique

Par arrêté n° 22-192 du 06 octobre 2022, consultable et affiché, le Maire de Saint-Marcel-lès-Valence a ordonné l'ouverture d'une enquête publique portant sur le projet de PLU de la commune de Saint-Marcel-lès-Valence, **du jeudi 27 octobre 9h00 au lundi 28 novembre 17h00** inclus, soit pendant 33 jours consécutifs, sous la responsabilité de Monsieur le Maire.
Monsieur Bernard MAMALET a été désigné commissaire enquêteur titulaire par le Tribunal Administratif de Grenoble, le 20 juillet 2022.
Pendant la durée de l'enquête, le public pourra prendre connaissance du dossier d'enquête publique :
- version papier : en mairie du lundi au jeudi de 8h00 à 12h00 et de 13h30 à 16h00 et le vendredi de 8h00 à 12h00 ainsi que sur les horaires des permanences du commissaire enquêteur.
- version numérique : sur le site internet de la commune www.mairiesmlv.org/arret-plu-2022/
ou sur un poste informatique mis gratuitement à disposition du public en mairie.
Le public pourra consigner ses observations, propositions et contre-propositions durant la durée de l'enquête publique :
- sur le **registre d'enquête** à feuillets non mobiles, côtés et paraphé, par le commissaire enquêteur, tenu à disposition en mairie, aux jours et heures habituels.
- par **courriel à l'adresse dédiée** : enquete-publique.plu@saint-marcel-les-valence.fr
- par **correspondance** à l'attention du commissaire enquêteur à l'adresse de la mairie :
Mairie de Saint-Marcel-lès-Valence
A Monsieur le commissaire enquêteur BP 4 - 26320 Saint-Marcel-lès-Valence
- ou lors des **permanences** tenues par le commissaire enquêteur.
Monsieur le commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public en mairie de Saint-Marcel-lès-Valence pour recevoir les observations écrites ou orales aux jours et heures suivants :
- **Jeudi 27 octobre 2022 de 9h à 12h**
- **Jeudi 10 novembre 2022 de 14h à 17h**
- **Mercredi 23 novembre 2022 de 9h à 12h**
- **Lundi 28 novembre 2022 de 14h à 17h**

A l'issue de l'enquête, le commissaire enquêteur disposera d'un délai de trente jours, à compter du 28 novembre 2022 pour remettre son rapport et ses conclusions. Le rapport et les conclusions motivées du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public en mairie de Saint-Marcel-lès-Valence et en Préfecture, et seront publiés sur le site internet de la commune, pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête.
Cet avis sera publié par voie d'affiches et par tous les autres procédés en usage dans la commune de Saint-Marcel-lès-Valence, (sur le site internet de la commune, sur le panneau lumineux, réseaux sociaux...).
A l'issue de l'enquête, le Conseil municipal se prononcera par délibération sur l'approbation du PLU. Il pourra au vu des conclusions de l'enquête publique, décider s'il y a lieu, d'apporter des modifications au projet de PLU en vue de cette approbation.

Jean-Michel VALLA - Maire de Saint-Marcel-lès-Valence

325098000

CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE L'ARDÈCHE

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE
Projet de périmètre de protection et de valorisation des espaces agricoles et naturels en zone périurbaine (PAEN) sur le territoire des communes de Banne, Beaulieu, Chambonas, Gravières, Les Assions et Les Salelles (communauté de communes du Pays des Vans en Cévennes)

Par arrêté n°2022-370-2 PAEN, le Président du Conseil départemental de l'Ardèche a ordonné l'ouverture d'une enquête publique relative au projet de création d'un périmètre de protection et de valorisation des espaces agricoles et naturels en zone périurbaine (PAEN) sur le territoire du Pays des Vans en Cévennes, arrêté par délibération de la Commission permanente du Conseil départemental du 13 janvier 2020.
Dates et durée de l'enquête publique
Le projet de PAEN est soumis à enquête publique d'une durée de 32 jours consécutifs qui se déroulera du lundi 3 octobre 2022 au vendredi 4 novembre 2022.
Objet et périmètre de l'enquête publique
La présente enquête publique est conduite dans le cadre de la création d'un périmètre de protection et de mise en valeur des espaces agricoles et périurbains sur le territoire des communes de Banne, Beaulieu, Chambonas, Gravières, Les Assions et Les Salelles.
Le dossier soumis à l'enquête publique comprend une notice du projet, un atlas, le bilan de la concertation, les textes régissant l'enquête publique, les délibérations des communes de Banne, Beaulieu, Chambonas, Gravières, Les Assions, Les Salelles, Berrias et Casteljau, Les Vans et du Département de l'Ardèche. Le dossier d'enquête publique comprend également les avis de la chambre d'agriculture de l'Ardèche et du syndicat mixte du pays de l'Ardèche méridionale (SCOT)

marchés publics
le dauphiné
>> CONTACT : 04 79 33 86 72
Plateforme de dématérialisation
>> OBLIGATOIRE DÈS 40.000 €
• Mise en ligne de l'avis et des pièces
• Alarmes aux entreprises
• Correspondance
• Réponses électroniques
• Négociations
• Lettres de rejet / notification
• Données Essentielles
+ de 200.000 entreprises inscrites au niveau national
La plateforme de référence des marchés publics
ledauphine.marchespublics-eurolegales.com

Commissaire enquêteur
Par décision n°E22000037/69 du 31 mars 2022, le Président du TA de Lyon a désigné Madame Isabelle CARLU en qualité de commissaire enquêteur pour l'enquête publique
Siège de l'enquête publique
Les locaux du Conseil départemental de l'Ardèche, situés Hôtel du Département quartier de la Chaumette 07000 PRIVAS sont désignés comme étant le siège de l'enquête où toute correspondance relative à l'enquête peut être adressée.
Consultation du dossier d'enquête
Le dossier d'enquête publique du projet de PAEN sera consultable :
- en version informatique sur le site internet du Département : www.ardeche.fr
- en version papier dans les 8 lieux d'enquête, aux jours et horaires précisés dans le tableau ci-dessous.
Un accès gratuit au dossier est garanti sur un poste informatique mis à disposition du public, au siège de l'enquête publique, aux jours et horaires précisés dans le tableau ci-dessous.
Pendant la durée de l'enquête publique, le public pourra consigner ses observations et propositions :
- par voie électronique à l'adresse suivante : paen.lesvans@ardeche.fr
- sur les registres d'enquête papier établis sur feuillets non mobiles, côtés et paraphés par le commissaire enquêteur, disponible dans les 8 lieux d'enquête, aux jours et horaires précisés dans le tableau ci-dessous :
- par courrier postal à l'attention de Mr Jean-François MARTIN Commissaire enquêteur PAEN,
Hôtel du Département /Direction Aménagement des Territoires Quartier La Chaumette - BP 737 - 07007 PRIVAS Cedex
Avec la mention « NE PAS OUVRIR »
Toute observation parvenue par courrier ou voie électronique après le jour et l'heure de clôture de l'enquête, soit le 4 novembre 2022 à minuit, sera jugée irrecevable.
Le commissaire enquêteur tiendra des permanences, pour informer le public, recueillir ses observations écrites ou orales sur le projet PAEN au lieux, jours et horaires définis dans le tableau ci-dessous.

Lieux de consultation du dossier	Adresses	Jours et horaires d'ouverture au public pour consulter le dossier	Jours et horaires des permanences de la commission d'enquête
Conseil départemental de l'Ardèche	Hôtel du Département Quartier La Chaumette07000 PRIVAS	Du lundi au vendredi : 8 h - 12 h / 13 h 15 - 17h	
Communauté de communes du Pays des Vans en Cévennes	110 Place Fernand Aubert 07140 LES VANS	Lundi, mardi, jeudi et vendredi : 8 h 30 - 12 h	Lundi 3 octobre 2022 de 9h à 12h Vendredi 4 novembre 2022 de 14h à 17h
Mairie de Banne	Place de la mairie 07460 BANNE	Du lundi au vendredi de 7 h 30 - 12 h 30	Mardi 4 octobre 2022 de 9h à 11h
Mairie de Beaulieu	Le village 07460 BEAULIEU	Du lundi au vendredi de 9 h - 12 h	Mardi 11 octobre 2022 de 14h30 à 16h30
Mairie de Chambonas	Place Paul Perbost 07140 CHAMBONAS	Mardi, jeudi et samedi : 9h - 13h	Jeudi 13 octobre 2022 de 9h à 11h
Mairie de Gravières	Place de l'église 07140 GRAVIERES	Mardi de 15 h 30 - 18 h Jeudi de 8 h 30 - 12 h 15 h30 - 18 h	Mardi 18 octobre 2022 de 14h à 16h
Mairie Les Assions	Le village 07140 LES ASSIONS	Mardi et vendredi de 9 h - 12 h	Mardi 18 octobre 2022 de 9h à 11h
Mairie Les Salelles	1 Place de la mairie07140 LES SALELLES	Mardi de 8 h - 12 h / 13 h30 - 16 h Jeudi de 8 h - 12 h	Mardi 25 octobre 2022 de 9h à 11h

Clôture du dossier d'enquête publique
A l'expiration du délai d'enquête prévu, les registres seront transmis sans délai au commissaire enquêteur qui transmettra à M. le Président du Conseil Départemental de l'Ardèche le dossier avec son rapport dans lequel figure ses conclusions motivées.
Consultation du rapport et des conclusions
Le rapport et les conclusions motivées du commissaire enquêteur, relatifs à cette enquête, seront, à son issue, tenus à la disposition du public pendant un an à compter de la date de la clôture de l'enquête publique : sur support papier à l'adresse du siège de l'enquête publique et sur le site internet du Département : www.ardeche.fr.
Toute personne physique ou morale concernée peut demander communication de ces pièces au Conseil Départemental de l'Ardèche.
Suite de l'enquête publique A l'issue de l'enquête publique, le périmètre définitif fera l'objet d'une délibération spécifique du Conseil départemental de l'Ardèche.
Information sur l'enquête publique
Tout information complémentaire sur le projet de plan et sur son rapport environnemental peut être obtenue en s'adressant au Département de l'Ardèche :
Direction des Aménagement des Territoires - Mme Christine BENOIT - Quartier la chaumette - BP 737 - 07007 PRIVAS Cedex.
Le dossier d'enquête publique est communicable à toute personne sur sa demande et à ses frais, avant l'ouverture de l'enquête publique ou pendant celle-ci.

321322500

CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE L'ARDÈCHE

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE
Projet de périmètre de protection et de valorisation des espaces agricoles et naturels en zone périurbaine (PAEN) sur le territoire des Gorges de l'Ardèche

Par arrêté n°2022-369-2 PAEN, le Président du Conseil départemental de l'Ardèche a ordonné l'ouverture d'une enquête publique relative au projet de création d'un périmètre de protection et de valorisation des espaces agricoles et naturels en zone périurbaine (PAEN) sur le territoire des Gorges de l'Ardèche, arrêté par délibération de la Commission permanente du Conseil départemental du 13 janvier 2020
Dates et durée de l'enquête publique
Le projet de PAEN est soumis à enquête publique d'une durée de 32 jours consécutifs qui se déroulera du lundi 3 octobre 2022 au vendredi 4 novembre 2022.
Objet et périmètre de l'enquête publique
La présente enquête publique est conduite dans le cadre de la création d'un périmètre de protection et de mise en valeur des espaces agricoles et périurbains sur le territoire des communes de Balazuc, Grospierres, Labeaume, Lagorce, Lanas, Orgnac l'Aven, Pradons, Rochecolombe, Ruoms, Saint Alban Auriolles, Saint Maurice d'Ardèche, Sampzon, Vallon Pont d'Arc et Vogüé. Le dossier soumis à l'enquête publique comprend une notice du projet, un atlas, le bilan de la concertation, les textes régissant l'enquête publique, les délibérations de la Communauté de communes des Gorges de l'Ardèche et du Département de l'Ardèche. Le dossier d'enquête publique comprend également les avis de la chambre d'agriculture de l'Ardèche et du syndicat mixte du pays de l'Ardèche méridionale (SCOT).
Commissaire enquêteur
Par décision n°E22000036/69 du 31 mars 2022, le Président du TA de Lyon a désigné Madame Isabelle CARLU en qualité de commissaire enquêteur pour l'enquête publique
Siège de l'enquête publique
Les locaux du Conseil départemental de l'Ardèche, situés Hôtel du Département quartier de la Chaumette 07000 PRIVAS sont désignés comme étant le siège principal de l'enquête.
Consultation du dossier d'enquête
Le dossier d'enquête publique du projet de PAEN sera consultable :
- en version informatique sur le site Internet du Département : www.ardeche.fr
- en version papier dans les 16 lieux d'enquête, aux jours et horaires précisés dans le tableau ci-dessous.
Un accès gratuit au dossier est garanti sur un poste informatique mis à disposition du public, au siège de l'enquête publique, aux jours et horaires précisés dans le tableau ci-dessous.
Pendant la durée de l'enquête publique, le public pourra consigner ses observations et propositions :
- par voie électronique à l'adresse suivante : paen.desgorges@ardeche.fr
- sur les registres d'enquête papier établis sur feuillets non mobiles, côtés et paraphés par le commissaire enquêteur, disponible dans les 16 lieux d'enquête, aux jours et horaires précisés dans le tableau ci-dessous :
- par courrier postal à l'attention de Mme Isabelle CARLU Commissaire enquêteur PAEN,
Communauté de communes des Gorges de l'Ardèche
215 Rte de Vieille du Pont d'Arc - 07150 VALLON PONT D'ARC
Avec la mention « NE PAS OUVRIR »
Toute observation parvenue par courrier ou voie électronique après le jour et l'heure de clôture de l'enquête, soit le 4 novembre 2022 à minuit, sera jugée irrecevable.Le commissaire enquêteur tiendra des permanences, pour informer le public, recueillir ses observations écrites ou orales sur le projet PAEN au lieux, jours et horaires définis dans le tableau ci-dessous.

Lieux de consultation du dossier	Adresses	Jours et horaires d'ouverture au public pour consulter le dossier	Jours et horaires des permanences de la commission d'enquête
Conseil départemental de l'Ardèche	Hôtel du Département Quartier La Chaumette 07000 PRIVAS	Du lundi au vendredi : 8 h - 12 h 13 h 15 - 17h	
Communauté de communes des Gorges de l'Ardèche	215 Rte Vieille du Pont d'Arc, 07150 Vallon-Pont-d'Arc	Du lundi au vendredi : 9 h - 12 h 30 13 h 30 - 17 h	Lundi 3 octobre 2022 de 9 h - 12 h Vendredi 4 novembre de 14 h - 17 h
Mairie de Balazuc	19, Rue Guillaume le Troubadour 07120 BALAZUC	Mardi 4 octobre 2022 : 9 h - 12 h 14 h - 17 h Vendredi 7 octobre 2022 de 14 h - 17 h Mardi 11 octobre, Vendredi 14 octobre, Mardi 18 octobre, Vendredi 21 octobre et Vendredi 4 novembre 2022 : 9 h - 12 h 14 h - 17 h	
Mairie de Grospierres	Le Village 07120 GROSPIERRES	Lundi, Mardi, Jeudi et vendredi : de 13 h - 17 h	
Mairie de Labeaume	Place de l'église Le Village 07120 LABEAUME	Lundi, mardi, mercredi, vendredi et samedi de 9h - 11 h30	
Mairie de Lagorce	1, Place de la Mairie 07150 LAGORCE	Lundi, jeudi et vendredi de 14 h - 18 h Mardi de 14 h - 17 h	Mardi 18 octobre de 14 h - 16 h
Mairie de Lanas	100, Rue de la Mairie 07200 LANAS	Lundi de 9 h - 12 h Mardi de 9 h - 12 h 13 h - 17 h Vendredi matin de 9 h - 12 h Fermé du lundi 10 au vendredi 14 octobre 2022	
Mairie d'Orgnac l'Aven	25, Route de Pont St Esprit 07150 ORGNAC L'AVEN	Mardi de 9 h - 12 h / 13 h 30 - 17 h Vendredi de 9 h - 12 h	
Mairie de Pradons	2620A, Route de Ruoms 07120 PRADONS	Lundi de 14 h - 17 h Mercredi 13 h 30 - 17 h Jeudi 14 h - 17 h Vendredi 14 h - 18 h	
Mairie de Rochecolombe	55, Route de la Tour 07200 ROCHECOLOMBE	Mardi et jeudi de 9 h - 12h30 13 h 30 - 17 h	
Mairie de Ruoms	62, Rue Nationale BP 207120 RUOMS	Lundi au jeudi de 8 h 15 - 12 h 14 h - 17 h Vendredi de 8 h 15 à 12 h	Vendredi 14 octobre de 9 h - 11 h
Mairie de Saint Alban Auriolles	30, Place Aristide Briand 07120 SAINT ALBAN AURIOLES	Lundi, mardi, jeudi et vendredi de 8 h - 12 h	Jeudi 27 octobre de 9 h - 11 h
Mairie de Saint Maurice d'Ardèche	1, Place Terme 07200 SAINT MAURICE D'ARDECHE	Mardi 8h - 12h Vendredi 13h30 - 17h	Vendredi 7 octobre de 14 h - 16 h
Mairie de Sampzon	2177, Route du Rocher 07120 SAMPZON	Lundi et mardi de 9 h - 12 h	
Mairie de Vallon Pont d'Arc	1, Place de la Résistance 07150 VALLON PONT D'ARC	Lundi de 9 h - 12 h / 15 h -18 h Mardi, mercredi, jeudi et vendredi de 9 h - 12 h	
Mairie de Vogüé	52, Grand Rue 07200 VOGUE	Lundi, mardi, mercredi et vendredi de 10 h - 12 h / 13 h 30 - 16 h 30	

Clôture du dossier d'enquête publique
A l'expiration du délai d'enquête prévu, les registres seront transmis sans délai au commissaire enquêteur qui transmettra à M. le Président du Conseil Départemental de l'Ardèche le dossier avec son rapport dans lequel figure ses conclusions motivées.
Consultation du rapport et des conclusions
Le rapport et les conclusions motivées du commissaire enquêteur, relatifs à cette enquête, seront, à son issue, tenus à la disposition du public pendant un an à compter de la date de la clôture de l'enquête publique : sur support papier à l'adresse du siège de l'enquête publique et sur le site Internet du Département : www.ardeche.fr.
Toute personne physique ou morale concernée peut demander communication de ces pièces au Conseil Départemental de l'Ardèche.
Suite de l'enquête publique
A l'issue de l'enquête publique, le périmètre définitif fera l'objet d'une délibération spécifique du Conseil départemental de l'Ardèche.
Information sur l'enquête publique
Tout information complémentaire sur le projet de plan et sur son rapport environnemental peut être obtenue en s'adressant au Département de l'Ardèche :Direction des Aménagement des Territoires - Mme Christine BENOIT - Quartier la chaumette - BP 737 - 07007 PRIVAS Cedex.
Le dossier d'enquête publique est communicable à toute personne sur sa demande et à ses frais, avant l'ouverture de l'enquête publique ou pendant celle-ci.

321318900

Avis au public

PREFET DE L'ARDECHE

EXTRAIT DE DECISIONS DE LA C.D.A.C

Réunie le 30 septembre 2022, la commission départementale d'aménagement commercial de l'Ardèche a **accordé**, à la Société SCI IMMOBLA 1 (499 681 047 R.C.S. TARASCON), représentée par Mme Valérie AUBERT, dans deux avis distincts :
- d'une part et par un premier avis, l'autorisation de création d'un magasin sous enseigne **BIOCOOP**, pour une surface de vente de 399 m², sur la commune de Privas ;
- d'autre part et par un second avis, l'autorisation de création d'un magasin sous enseigne **MAXI ZOO**, pour une surface de vente de 355 m², sur la commune de Privas ;
Les textes des deux décisions seront affichés pendant un mois en mairie de Privas.

325116100

PRÉFET DE L'ARDÈCHE - DDT

Avis au public
Nouvel arrêté préfectoral limitant les usages de l'eau dans le département de l'Ardèche

En raison de la persistance de la sécheresse, le préfet a décidé par arrêté préfectoral du 06 octobre 2022 de classer **l'ensemble du département au niveau « ALERTE RENFORCEE »** (avec des réductions des usages agricoles, domestiques, et publics de l'eau), **sauf le bassin versant de la Cèze qui est placé au niveau « CRISE » et l'axe Rhône qui est placé au niveau « VIGILANCE ».**
La persistance de la sécheresse cette année doit inciter tous les usagers à réduire autant que possible leurs consommations.
Cet arrêté préfectoral est consultable sur le site Internet des services de l'Etat de l'Ardèche : https://www.ardeche.gouv.fr/

325095500

Droit de préemption urbain

COMMUNE DE LA GARDE AHÉMAR

Par délibération n° 2022 - 50, en date du 21 septembre 2022, enregistrée en Préfecture de La Drôme sous le n° 026-212601369-20220921-2022-50-DE
Le conseil municipal de la commune de La Garde Adhémar a approuvé l'Institution du Droit de Préemption Urbain (DPU) sur la totalité de son territoire »
Cette délibération est affichée et consultables en Mairie, ainsi que sur le site de la commune : https://la-garde-adhemar.com/fr/rb/1051052/urbanisme-163
Le 07 /10/2022,
Le maire, François LAPLANCHE-SERVIGNE

324891500

VIES DES SOCIÉTÉS

Constitutions de sociétés

TAXI CHAMBON

Aux termes d'un ASSP en date du 04/10/2022, il a été constitué une EURL ayant les caractéristiques suivantes :
Dénomination sociale : TAXI CHAMBON
Objet social : transport de voyageurs par taxi
Siège social : 1 chemin de chantefer, 7 lotissement la fontaine, 07340 SAINT DESIRAT
Capital : 1 000 €
Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS AUBENAS
Gérance : Madame CHAMBON stéphanie, demeurant 1 chemin de chantefer, 7 lotissement la fontaine, 07340 SAINT DESIRAT
CHAMBON Stéphanie

324549700

Par acte SSP du 01/10/2022 il a été constitué une **SAS à capital variable** dénommée:

CENTRALE VILLAGEOISE PASSERELLE ENERGIE

Nom commercial: CENTRALE VILLAGEOISE PASSERELLE ENERGIE
Siège social: 18 place rampon 07300 TOURNON SUR RHONE
Capital: 5.200 €
Capital min: 30.000 €
Capital max: 1.000.000 €
Objet: Développer les énergies renouvelables
Président: M. THOMAS Jean luc 2985 route de l'hubac 07410 BOZAS
Transmission des actions: Toute cession d'actions à un tiers non actionnaire doit être prioritairement proposée aux autres actionnaires de la société.
Admission aux assemblées et exercice du droit de vote: Chaque actionnaire dispose d'une voix quel que soit le nombre d'actions détenues.
Durée: 99 ans à compter de l'immatriculation au RCS de AUBENAS

324730500

DR017 - V1

Annonces légales

APPEL À CANDIDATURES SAFER AUVERGNE-RHÔNE-ALPES

Publication effectuée en application des articles L.141-1, L.141-2, L.143-3 et R.142-3 du Code rural et de la pêche maritime. La Safer Auvergne-Rhône-Alpes se propose d'attribuer par rétrocession, échange ou substitution tout ou partie des biens suivants qu'elle possède ou qu'elle envisage d'acquérir :

AS 26 22 0140 JMC : superficie totale : 11 ha 79 a 45 ca dont 3 ha 45 a 63 ca cadastrés en bois. Agri. Bio. : non. Bâti : Aucun bâtiment. Parcellaire : FELINES (4 ha 56 a 30 ca) C- 75- 76- 77- 78- 93- 94- 96- 97 C- 101 C- 1142[71]- 1143[71]- 1234[70]- 1235[79]- 1236[79]- 1237[70]- 1385[74]. ALBON (1 ha 71 a 30 ca) ZH- 39- 40. ANDANCETTE (1 ha 50 a 40 ca) A- 456 A- 492- 495- 496 A- 645- 646. ANNEYRON (4 ha 01 a 45 ca) YV- 28- 94[191]- 97[48](A)- 97[48](Z)- 98[156](A)- 98[156](B)- 98[156](C)- 98[156](D)- 99[158]. - Zonage : FELINES : RNUb ALBON : A ANDANCETTE : N ANNEYRON : NC - Loué par bail rural sur toute la surface

CET AVIS NE SAURAIT EN AUCUN CAS ÊTRE CONSIDERE COMME UN ENGAGEMENT DE LA SAFER A L'EGARD DES CANDIDATS. Les personnes intéressées devront déposer leur candidature au plus tard dans un délai de 2 jours ouvrés suivant la date du 21/10/2022 (passé ce délai, les demandes ne seront plus prises en considération), soit en ligne sur le site internet de la Safer www.safer-aura.fr, soit par mail à direction26@safer-aura.fr (voire par écrit postal). Elles pourront obtenir toutes informations utiles auprès du siège de la Safer Auvergne-Rhône-Alpes à LYON ou, plus particulièrement, auprès du service départemental de la Safer Auvergne-Rhône-Alpes, 85, rue de la forêt BP 150 - 26905 VALENCE Cedex 09 - Tél : 04.75.41.51.33 Mail : direction26@safer-aura.fr.

APPEL À CANDIDATURES SAFER AUVERGNE-RHÔNE-ALPES

Publication effectuée en application des articles L.141-1, L.141-2, L.143-3 et R.142-3 du Code rural et de la pêche maritime. La Safer Auvergne-Rhône-Alpes se propose d'attribuer par rétrocession, échange ou substitution tout ou partie des biens suivants qu'elle possède ou qu'elle envisage d'acquérir :

AS 07 22 0187 01 : superficie totale : 25 ha 39 a 19 ca. Agri. Bio. : non. Bâti : Bâtiments d'habitation et dépendances non agricoles. Parcellaire : CROS-DE-GEORAND (25 ha 39 a 19 ca) AN- 58- 63(J)- 63(K)- 64- 66- 71- 72- 73- 74- 75- 76- 77(J)- 77(K)- 78[62](J)- 78[62](K). Zonage : CROS-DE-GEORAND : ZNC
Libre

AA 07 22 0186 01 : superficie totale : 2 ha 34 a 11 ca. Agri. Bio. : non. Bâti : Bâtiments d'habitation et dépendances non agricoles. Parcellaire : COLOMBIER-LE-JEUNE (2 ha 34 a 11 ca) AB- 202 AI- 2- 3(A)- 3(B)- 4- 5 AI- 7 AI- 9(A)- 9(B).
Zonage : COLOMBIER-LE-JEUNE : ZNC
Libre

AA 07 22 0136 01 : superficie totale : 20 ha 46 a 27 ca dont 4 ha 03 a 83 ca cadastrés en bois. Agri. Bio. : non. Bâti : Bâtiments d'habitation et dépendances non agricoles. Parcellaire : MARIAC (20 ha 46 a 27 ca) A- 126- 141- 142- 164- 165 A- 186 A- 232 A- 270 A- 452- 462- 466- 472- 473- 476- 496 A- 536- 538- 551- 554- 556- 557- 560- 568- 569- 570- 588 A- 599- 614- 619- 624- 626- 627- 629- 631- 694- 716- 717 A- 741 A- 782- 792- 793- 798- 810- 821- 824 A. 845- 846- 850- 852- 858- 867- 870- 876- 878- 884- 891- 896 A- 909- 910- 913- 914- 923- 924- 926- 929- 934- 935 A- 954- 957- 961- 969- 985- 999- 1002- 1004- 1005- 1006- 1008 A- 1076- 1125 A- 1250[754]- 1252[755] A- 1254[875] A- 1397[603]- 1403[594] A. 1407[561] A- 1437[1248].
Zonage : MARIAC : RNU
Loué par bail rural sur une partie de la surface

AS 07 21 0146 01 : superficie totale : 6 ha 03 a 46 ca dont 1 ha 07 a 27 ca cadastrés en bois. Agri. Bio. : non. Bâti : Bâtiments d'habitation et dépendances non agricoles. Parcellaire : SAGNES-ET-GOUDOULET (6 ha 03 a 46 ca) AB- 80- 105[79]- 107[81]- 122[121]- 124[108]- 126[120]- 128[83]- 130[82].
Zonage : SAGNES-ET-GOUDOULET : RNU
Libre

AS 07 22 0185 01 : superficie totale : 93 a 27 ca. Agri. Bio. : non. Bâti : Bâtiments d'habitation. Parcellaire : DOMPNAC (93 a 27 ca) AM- 148- 151- 152- 153- 154- 156- 157- 158- 166- 167- 366[150]- 368[155]- 369.
Zonage : DOMPNAC : A-U
Libre

Ap 07 22 0167 01 : superficie totale : 95 a 10 ca. Agri. Bio. : non. Bâti : Bâtiments d'habitation. Parcellaire : LES SALELLES (95 a 10 ca) AD- 3- 7- 8- 11- 12- 13- 44- 302[10]- 304[10].
Zonage : LES SALELLES : A-U
Libre

CET AVIS NE SAURAIT EN AUCUN CAS ÊTRE CONSIDERE COMME UN ENGAGEMENT DE LA SAFER A L'EGARD DES CANDIDATS. Les personnes intéressées devront déposer leur candidature au plus tard dans un délai de 2 jours ouvrés suivant la date du **25/10/2022** (passé ce délai, les demandes ne seront plus prises en considération), soit en ligne sur le site internet de la Safer www.safer-aura.fr, soit par mail à direction07@safer-aura.fr (voire par écrit postal). Elles pourront obtenir toutes informations utiles auprès du siège de la Safer Auvergne-Rhône-Alpes à LYON ou, plus particulièrement, auprès du service départemental de la Safer Auvergne-Rhône-Alpes, Le Moulin du Seigneur BP 142 - 07001 PRIVAS Cedex - Tél : 04.75.66.74.50 Mail : direction07@safer-aura.fr.

ENVOI EN POSSESSION

en l'absence d'héritiers réservataires
Article 1378-1 du Code de procédure civile

Par testament olographe, en date à AUBENAS du 14 novembre 2007 et codicile en date à AUBENAS du 20 juin 2016,
Monsieur Jacques Charles Marie GACOGNE, en son vivant demeurant 46 Faubourg Jean Mathon Résidence Saint Joseph à AUBENAS (07200), né(e) le 14/07/1932 à LONS LE SAUNIER (39000), décédé(e) à AUBENAS (07200), le 07/12/2019,
A institué un ou plusieurs légataires universels.
Les oppositions pourront être formées auprès du Notaire chargé du règlement de la succession : Maître Céline BOURRET, Notaire à AUBENAS (Ardèche) 3 Rue Marc Seguin.

Pour avis.
Me Nathalie HUMBERT-MIGLIORE Me Céline BOURRET
3 Rue Marc Seguin
07200 AUBENAS

ENVOI EN POSSESSION

en l'absence d'héritiers réservataires
Article 1378-1 du Code de procédure civile

Par testament olographe, en date à ROSIERES du 9 juin 2002,
Monsieur Maurice Germain Gabriel SEVENIER, en son vivant demeurant 18 boulevard Saint-Didier Villa Sainte-Marthe à AUBENAS (07200), né(e) le 09/06/1927 à MARSEILLE (13000), décédé(e) à VALS LES BAINS (07600), le 04/12/2020,
A institué un ou plusieurs légataires universels.
Les oppositions pourront être formées auprès du Notaire chargé du règlement de la succession : Maître Céline BOURRET, Notaire à AUBENAS (Ardèche) 3 Rue Marc Seguin.

Pour avis.
Me Nathalie HUMBERT-MIGLIORE Me Céline BOURRET
3 Rue Marc Seguin
07200 AUBENAS

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

Projet de périmètre de protection et de valorisation des espaces agricoles et naturels en zone périurbaine (PAEN) sur le territoire des communes de Banne, Beaulieu, Chambonas, Gravières, Les Assions et Les Salelles (communauté de communes du Pays des Vans en Cévennes)

Par arrêté n°2022-370-2 PAEN, le Président du Conseil départemental de l'Ardèche a ordonné l'ouverture d'une enquête publique relative au projet de création d'un périmètre de protection et de valorisation des espaces agricoles et naturels en zone périurbaine (PAEN) sur le territoire du Pays des Vans en Cévennes, arrêté par délibération de la Commission permanente du Conseil départemental du 13 janvier 2020.

Dates et durée de l'enquête publique
Le projet de PAEN est soumis à enquête publique d'une durée de 32 jours consécutifs qui se déroulera du **lundi 3 octobre 2022 au vendredi 4 novembre 2022.**

Objet et périmètre de l'enquête publique
La présente enquête publique est conduite dans le cadre de la création d'un périmètre de protection et de mise en valeur des espaces agricoles et périurbains sur le territoire des communes de Banne, Beaulieu, Chambonas, Gravières, Les Assions et Les Salelles.
Le dossier soumis à l'enquête publique comprend une notice du projet, un atlas, le bilan de la concertation, les textes régissant l'enquête publique, les délibérations des communes de Banne, Beaulieu, Chambonas, Gravières, Les Assions, Les Salelles, Berrias et Casteljau, Les Vans et du Département de l'Ardèche. Le dossier d'enquête publique comprend également les avis de la chambre d'agriculture de l'Ardèche et du syndicat mixte du pays de l'Ardèche méridionale (SCOT)

Commissaire enquêteur
Par décision n°E22000037/69 du 31 mars 2022, le Président du TA de Lyon a désigné Monsieur Jean-François MARTIN en qualité de commissaire enquêteur pour l'enquête publique

Siège de l'enquête publique
Les locaux du Conseil départemental de l'Ardèche, situés Hôtel du Département quartier de la Chaumette 07000 PRIVAS sont désignés comme étant le siège de l'enquête où toute correspondance relative à l'enquête peut être adressée.

Consultation du dossier d'enquête
Le dossier d'enquête publique du projet de PAEN sera consultable :
- en version informatique sur le site internet du Département : www.ardeche.fr
- en version papier dans les 8 lieux d'enquête, aux jours et horaires précisés dans le tableau ci-dessous.

Un accès gratuit au dossier est garanti sur un poste informatique mis à disposition du public, au siège de l'enquête publique, aux jours et horaires précisés dans le tableau ci-dessous.
Pendant la durée de l'enquête publique, le public pourra consigner ses observations et propositions :
- par voie électronique à l'adresse suivante : paen.lesvans@ardeche.fr
- sur les registres d'enquête papier établis sur feuillets non mobiles, côtés et paraphés par le commissaire enquêteur, disponible dans les 8 lieux d'enquête, aux jours et horaires précisés dans le tableau ci-dessous ;
- par courrier postal à l'attention de Mr Jean-François MARTIN
Commissaire enquêteur PAEN,
Hôtel du Département /Direction Aménagement des Territoires
Quartier La Chaumette – BP 737 - 07007 PRIVAS Cedex
Avec la mention « NE PAS OUVRIR »

Toute observation parvenue par courrier ou voie électronique après le jour et l'heure de clôture de l'enquête, soit le 4 novembre 2022 à minuit, sera jugée irrecevable.
Le commissaire enquêteur tiendra des permanences, pour informer le public, recueillir ses observations écrites ou orales sur le projet PAEN au lieux, jours et horaires définis dans le tableau ci-dessous.

Lieux de consultation du dossier	Adresses	Jours et horaires d'ouverture au public pour consulter le dossier	Jours et horaires des permanences de la commission d'enquête
Conseil départemental de l'Ardèche	Hôtel du Département Quartier La Chaumette 07000 PRIVAS	Du lundi au vendredi : 8 h – 12 h / 13 h 15 – 17h	
Communauté de communes du Pays des Vans en Cévennes	110 Place Fernand Aubert 07140 LES VANS	Lundi, mardi, jeudi et vendredi : 8 h 30 – 12 h	Lundi 3 octobre 2022 de 9h à 12h Vendredi 4 novembre 2022 de 14h à 17h
Mairie de Banne	Place de la mairie 07460 BANNE	Du lundi au vendredi de 7 h 30 – 12 h 30	Mardi 4 octobre 2022 de 9h à 11h
Mairie de Beaulieu	Le village 07460 BEAULIEU	Du lundi au vendredi de 9 h – 12 h	Mardi 11 octobre 2022 de 14h30 à 16h30
Mairie de Chambonas	Place Paul Perbost 07140 CHAMBONAS	Mardi, jeudi et samedi : 9h – 13h	Jeudi 13 octobre 2022 de 9h à 11h
Mairie de Gravières	Place de l'église 07140 GRAVIERES	Mardi de 15 h 30 – 18 h Jeudi de 8 h 30 – 12 h / 15 h30 – 18 h	Mardi 18 octobre 2022 de 14h à 16h
Mairie Les Assions	Le village 07140 LES ASSIONS	Mardi et vendredi de 9 h – 12 h	Mardi 18 octobre 2022 de 9h à 11h
Mairie Les Salelles	1 Place de la mairie 07140 LES SALELLES	Mardi de 8 h – 12 h / 13 h30 – 16 h Jeudi de 8 h – 12 h	Mardi 25 octobre 2022 de 9h à 11h

Clôture du dossier d'enquête publique
A l'expiration du délai d'enquête prévu, les registres seront transmis sans délai au commissaire enquêteur qui transmettra à M. le Président du Conseil Départemental de l'Ardèche le dossier avec son rapport dans lequel figure ses conclusions motivées.

Consultation du rapport et des conclusions
Le rapport et les conclusions motivées du commissaire enquêteur, relatifs à cette enquête, seront, à son issue, tenus à la disposition du public pendant un an à compter de la date de la clôture de l'enquête publique : sur support papier à l'adresse du siège de l'enquête publique et sur le site internet du Département : www.ardeche.fr. Toute personne physique ou morale concernée peut demander communication de ces pièces au Conseil Départemental de l'Ardèche.

Suite de l'enquête publique
A l'issue de l'enquête publique, le périmètre définitif fera l'objet d'une délibération spécifique du Conseil départemental de l'Ardèche.

Information sur l'enquête publique
Tout information complémentaire sur le projet de plan et sur son rapport environnemental peut être obtenue en s'adressant au Département de l'Ardèche :
Direction des Aménagement des Territoires – Mme Christine BENOIT – Quartier la chaumette – BP 737 – 07007 PRIVAS Cedex.
Le dossier d'enquête publique est communicable à toute personne sur sa demande et à ses frais, avant l'ouverture de l'enquête publique ou pendant celle-ci.

ENVOI EN POSSESSION

en l'absence d'héritiers réservataires
Article 1378-1 du Code de procédure civile

Par testaments olographes, en date à AUBENAS du 30 janvier 2010 et 13 novembre 2017,
Monsieur Albert Eugène Jacques Régis VALETTE, en son vivant demeurant 46 boulevard Jean Mathon à AUBENAS (07200), né(e) le 03/06/1922 à ALBOUSSIERE (07440), décédé(e) à AUBENAS (07200), le 06/12/2020 ,
A institué un ou plusieurs légataires universels.
Les oppositions pourront être formées auprès du Notaire chargé du règlement de la succession : Maître Céline BOURRET Notaire à AUBENAS (Ardèche) 3 Rue Marc Seguin.

Pour avis.
Me Nathalie HUMBERT-MIGLIORE Me Céline BOURRET
3 Rue Marc Seguin
07200 AUBENAS

HOLDING CLANYX

Société à responsabilité limitée
au capital de 1 122 000 euros
Siège social : 31 Rue Jean Mermoz
07200 AUBENAS
793 438 300 RCS AUBENAS

Aux termes d'une décision en date du 01.09.2022, la gérance de la société HOLDING CLANYX a décidé de transférer le siège social du 31 Rue Jean Mermoz 07200 AUBENAS au 148 Route des Bords de Loire 07510 STE EULALIE à compter de ce jour, et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts.

Pour avis
La Gérance

Changement de régime matrimonial

Information préalable (article 1397 al 3 du Code civil)
Suivant acte reçu par Maître Céline BOURRET notaire associé membre de la Société à Responsabilité Limitée AUBEN'ACTES ALLIANCE NOTAIRES titulaire d'offices notariaux dont le siège est à AUBENAS (Ardèche), 3 rue Marc Seguin office notarial n° 07007, le VINGT TROIS SEPTEMBRE DEUX MILLE VINGT DEUX, Monsieur Fabien Hugues Léon NICOLE et Madame Amandine DURAND, demeurant ensemble à SAINT PRIEST (Ardèche) 15 impasse de la Prairie mariés sous le régime de la communauté légale de biens réduite aux acquêts à défaut de contrat préalable à leur union célébrée à la mairie de SAINT SERNIN (Ardèche) le 22 juin 2021, ont adopté pour l'avenir le régime de la communauté réduite aux acquêts conventionnelle.
Les oppositions pourront être faites dans un délai de trois mois et devront être notifiées par lettre recommandé avec demande d'avis de réception ou par exploit d'huissier, à Maître Céline BOURRET notaire susnommée, où il est fait élection de domicile.
En cas d'opposition, les époux peuvent demander l'homologation du changement de régime matrimonial au Tribunal judiciaire.

Pour avis.

KIDS GAMES

Société à responsabilité limitée
au capital de 1 000 euros
Siège social : quartier la Selle
07150 VALLON PONT D'ARC

Avis de constitution

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à VALLON PONT D'ARC du 28 septembre 2022, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :
Forme sociale : Société à responsabilité limitée
Dénomination sociale : KIDS GAMES
Siège social : quartier la Selle, 07150 VALLON PONT D'ARC
Objet social : Parc de loisirs pour enfants, aire de jeux multi loisirs, trampolines, toboggans, structures gonflables, piscine à boule, tables de jeux (ping pong, babyfoot.. ...), ventes produits divers (souvenirs, vêtements, jeux, accessoires de plage...), ventes produits du terroir, vente sur place et à emporter de boissons et boissons de moins de 16 degrés, snacks, petites restaurations rapides, animation et dépôt vente
Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés
Capital social : 1 000 euros
Gérance : Monsieur Stéphane PROFIT, demeurant 10 chemin de cigeaille 07150 SALAVAS, assure la gérance.
Immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés de AUBENAS

Pour avis
La Gérance

ANNONCES LÉGALES

EURO Legales

Publiez vos marchés publics
• ledauphine.marchespublics-eurolegales.com

Publiez vos formalités
• ledauphine.viedessocietes-eurolegales.com

CONTACTS DRÔME-ARDÈCHE
04 75 79 78 56
04 75 72 77 53
LDLlegales26@ledauphine.com
LDLlegales07@ledauphine.com

le dauphiné
Le Journal d'Annonces Légales de référence

Mentions légales : Dans le cadre de la transparence de la vie économique, les parutions des annonces judiciaires et légales sont régies par l'Arrêté du 21 décembre 2012 modifié le 16 décembre 2019, qui fixe les règles de présentation ainsi qu'une tarification obligatoire, soit 1,91 €HT/mm colonne pour 2020.

CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE L'ARDÈCHE

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE
Projet de périmètre de protection et de valorisation des espaces agricoles et naturels en zone périurbaine (PAEN) sur le territoire des communes de Banne, Beaulieu, Chambonas, Gravières, Les Assions et Les Salelles (communauté de communes du Pays des Vans en Cévennes)

Par arrêté n°2022-370-2 PAEN, le Président du Conseil départemental de l'Ardèche a ordonné l'ouverture d'une enquête publique relative au projet de création d'un périmètre de protection et de valorisation des espaces agricoles et naturels en zone périurbaine (PAEN) sur le territoire du Pays des Vans en Cévennes, arrêté par délibération de la Commission permanente du Conseil départemental du 13 janvier 2020.
Dates et durée de l'enquête publique
Le projet de PAEN est soumis à enquête publique d'une durée de 32 jours consécutifs qui se déroulera du lundi 3 octobre 2022 au vendredi 4 novembre 2022.
Objet et périmètre de l'enquête publique
La présente enquête publique est conduite dans le cadre de la création d'un périmètre de protection et de mise en valeur des espaces agricoles et périurbains sur le territoire des communes de Banne, Beaulieu, Chambonas, Gravières, Les Assions et Les Salelles.
Le dossier soumis à l'enquête publique comprend une notice du projet, un atlas, le bilan de la concertation, les textes régissant l'enquête publique, les délibérations des communes de Banne, Beaulieu, Chambonas, Gravières, Les Assions, Les Salelles, Bernas et Casteljau, Les Vans et du Département de l'Ardèche. Le dossier d'enquête publique comprend également les avis de la chambre d'agriculture de l'Ardèche et du syndicat mixte du pays de l'Ardèche méridionale (SCOT)
Commissaire enquêteur
Par décision n°E22000037/69 du 31 mars 2022, le Président du TA de Lyon a désigné Monsieur Jean-François MARTIN en qualité de commissaire enquêteur pour l'enquête publique
Siège de l'enquête publique
Les locaux du Conseil départemental de l'Ardèche, situés Hôtel du Département quartier de la Chaumette 07000 PRIVAS sont désignés comme étant le siège de l'enquête où toute correspondance relative à l'enquête peut être adressée.
Consultation du dossier d'enquête
Le dossier d'enquête publique du projet de PAEN sera consultable :
- en version informatique sur le site internet du Département : www.ardeche.fr
- en version papier dans les 8 lieux d'enquête, aux jours et horaires précisés dans le tableau ci-dessous.
Un accès gratuit au dossier est garanti sur un poste informatique mis à disposition du public, au siège de l'enquête publique, aux jours et horaires précisés dans le tableau ci-dessous.
Pendant la durée de l'enquête publique, le public pourra consigner ses observations et propositions :
- par voie électronique à l'adresse suivante : paen.lesvans@ardeche.fr
- sur les registres d'enquête papier établis sur feuillets non mobiles, côtés et paraphés par le commissaire enquêteur, disponible dans les 8 lieux d'enquête, aux jours et horaires précisés dans le tableau ci-dessous ;
- par courrier postal à l'attention de Mr Jean-François MARTIN Commissaire enquêteur PAEN,
Hôtel du Département /Direction Aménagement des Territoires Quartier La Chaumette - BP 737 - 07007 PRIVAS Cedex
Avec la mention « NE PAS OUVRIR »
Toute observation parvenue par courrier ou voie électronique après le jour et l'heure de clôture de l'enquête, soit le 4 novembre 2022 à minuit, sera jugée irrecevable.
Le commissaire enquêteur tiendra des permanences, pour informer le public, recueillir ses observations écrites ou orales sur le projet PAEN au lieux, jours et horaires définis dans le tableau ci-dessous.

Lieux de consultation du dossier	Adresses	Jours et horaires d'ouverture au public pour consulter le dossier	Jours et horaires des permanences de la commission d'enquête
Conseil départemental de l'Ardèche	Hôtel du Département Quartier La Chaumette07000 PRIVAS	Du lundi au vendredi : 8h - 12 h / 13 h 15 - 17h	
Communauté de communes du Pays des Vans en Cévennes	110 Place Fernand Aubert 07140 LES VANS	Lundi, mardi, jeudi et vendredi : 8 h 30 - 12 h	Lundi 3 octobre 2022 de 9h à 12h Vendredi 4 novembre 2022 de 14h à 17h
Mairie de Banne	Place de la mairie 07460 BANNE	Du lundi au vendredi de 7 h 30 - 12 h 30	Mardi 4 octobre 2022 de 9h à 11h
Mairie de Beaulieu	Le village 07460 BEAULIEU	Du lundi au vendredi de 9 h - 12 h	Mardi 11 octobre 2022 de 14h30 à 16h30
Mairie de Chambonas	Place Paul Perbost 07140 CHAMBONAS	Mardi, jeudi et samedi : 9h - 13h	Jeudi 13 octobre 2022 de 9h à 11h
Mairie de Gravières	Place de l'église 07140 GRAVIERES	Mardi de 15 h 30 - 18 h Jeudi de 8 h 30 - 12 h 15 h30 - 18 h	Mardi 18 octobre 2022 de 14h à 16h
Mairie Les Assions	Le village 07140 LES ASSIONS	Mardi et vendredi de 9 h - 12 h	Mardi 18 octobre 2022 de 9h à 11h
Mairie Les Salelles	1 Place de la mairie07140 LES SALELLES	Mardi de 8 h - 12 h / 13 h30 - 16 h Jeudi de 8 h - 12 h	Mardi 25 octobre 2022 de 9h à 11h

Clôture du dossier d'enquête publique
A l'expiration du délai d'enquête prévu, les registres seront transmis sans délai au commissaire enquêteur qui transmettra à M. le Président du Conseil Départemental de l'Ardèche le dossier avec son rapport dans lequel figure ses conclusions motivées.
Consultation du rapport et des conclusions
Le rapport et les conclusions motivées du commissaire enquêteur, relatifs à cette enquête, seront, à son issue, tenus à la disposition du public pendant un an à compter de la date de la clôture de l'enquête publique : sur support papier à l'adresse du siège de l'enquête publique et sur le site internet du Département : www.ardeche.fr.
Toute personne physique ou morale concernée peut demander communication de ces pièces au Conseil Départemental de l'Ardèche.
Suite de l'enquête publique A l'issue de l'enquête publique, le périmètre définitif fera l'objet d'une délibération spécifique du Conseil départemental de l'Ardèche.
Information sur l'enquête publique
Tout information complémentaire sur le projet de plan et sur son rapport environnemental peut être obtenue en s'adressant au Département de l'Ardèche :
Direction des Aménagement des Territoires - Mme Christine BENOIT - Quartier la chaumette - BP 737 - 07007 PRIVAS Cedex.
Le dossier d'enquête publique est communicable à toute personne sur sa demande et à ses frais, avant l'ouverture de l'enquête publique ou pendant celle-ci.

321322500

MARCHÉS PUBLICS ET PRIVÉS

Procédures adaptées (moins de 90000 euros)

VILLE DE SAINT-PAUL-TROIS-CHÂTEAUX

Avis d'appel public à la concurrence

M. Jean-Michel CATELINOIS - Maire
Place Castellane 26130 SAINT-PAUL-TROIS-CHÂTEAUX
Tél : 04 75 96 78 78
mèl : **commandepublique@mairie-sp3c.fr**
web :**http://www.ville-saintpaultroischateaux.fr**
SIRET 21260324500011
Groupement de commandes : Non
L'avis implique un marché public
Objet : Travaux de mise aux normes PMR de bâtiments communaux
Type de marché : Travaux
Procédure : Procédure adaptée ouverte
Technique d'achat : Sans objet
Description : Se référer au R.C
Forme du marché : Prestation divisée en lots : oui
Les variantes sont exigées :Oui
Lieu d'exécution : SALLE CHAUSSY : Allée A. Messié
BATIMENT DES ARCHIVAUX : Chemin du Déviadou
BOULODROME JEAN LAURENT : Boulevard St Vincent
L'IMPRIMERIE : Avenue du Général de Gaulle
MEDIATHEQUE : Rue Notre Dame
Lot N° 1 - Maçonnerie
Lot N° 2 - Menuiseries bois
Lot N° 3 - Menuiserie métallique
Conditions de participation
Justifications à produire quant aux qualités et capacités du candidat :
Aptitude à exercer l'activité professionnelle :
Liste et description succincte des conditions :
- Formulaire DC1, Lettre de candidature _ Habilitation du mandataire par ses co-traitants.(disponible à l'adresse suivante : **http://www.economie.gouv.fr/daj/formulaires-declaration-du-candidat)**
- Formulaire DC2, Déclaration du candidat individuel ou du membre du groupement.(disponible à l'adresse suivante : **http://www.economie.gouv.fr/daj/formulaires-declaration-du-candidat)**
Réduction du nombre de candidats : Non
La consultation comporte des tranches : Non
Possibilité d'attribution sans négociation : Oui
Visite obligatoire : Non
Critères d'attribution :
Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés ci-dessous avec leur pondération
50 points - Valeur technique de l'offre
10 points - Délai d'exécution
40 points - Prix
L'intégralité des documents de la consultation se trouve sur le profil d'acheteur : Oui
Présentation des offres par catalogue électronique : Interdite
Remise des offres : 04/10/22 à 16h00 au plus tard.
Renseignements complémentaires :
LOT 2 : Variante exigée : MEDIATHEQUE : Porte extérieure bois
Le pouvoir adjudicateur se réservera le droit de commander ou non cette variante au moment de l'attribution du marché.
L'absence de proposition pour cette variante du lot 2 dans l'offre du candidat rendra cette dernière irrégulière et imposera son rejet.
Envoi à la publication le : 14/09/22
Les dépôts de plis doivent être impérativement remis par voie dématérialisée. Cette consultation bénéficie du Service DUME.Pour retrouver cet avis intégral, accéder au DCE, poser des questions à l'acheteur, déposer un pli, allez sur **https://www.marches-publics.info**

321669600

Procédures adaptées (plus de 90000 euros)

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU BASSIN D'AUBENAS

Avis Réctificatif

Nom et adresse officiels de l'organisme acheteur : Communauté de Communes du Bassin d'Aubenas Service marchés publics
Correspondant : Mme VERONIQUE PRADIER, CHARGEE COMMANDE PUBLIQUE, 16 Route de la manufacture royale, 07200 Uzel, tél. : 06 48 45 80 52, courriel : V.pradier@bcdba.fr
Objet du marché : Rectificatif de l'annonce : Marché 2022-200 Fourniture et acheminement d'électricité et de gaz naturel
Type de procédure : Procédure adaptée
Date d'envoi à la publication : 16 septembre 2022
Informations rectificatives :
Dans la rubrique "Date de réception des offres" :
au lieu de : 29 décembre 2022 à 12 h 00
lire : **29 novembre 2022 à 12 h 00**

322054000

VENTES AUX ENCHÈRES

Ventes judiciaires

SCP X. de LOSTALOT et D. MONTEILLET

Commissaires Priseurs Judiciaires
352, rue Faventines 26000 VALENCE
Tél. 04.75.56.58.27 - Fax 04.75.55.26.61
Internet : www. interencheres.com
Email : judiciaire@encheres-valence.com

JEUDI 22 SEPTEMBRE
1) A 9 h au 99 chemin des Huguenots 26000 VALENCE (après LJ C.T.H.D)
MATERIEL de CHANTIER : 2 pompes à membrane - 1 nettoyeur haute pression GRACO - Outillages électroportatifs - Stock étanchéité et isolation - Joli mobilier de bureau - etc
Expo à 8 h 45 - Enlèvement après la vente
2) A 11 h au 2 place de l'Eglise 26270 LORIOL (après LJ A. Ben Salah)
MATERIEL : +/- 20 outillages électroportatifs - Petit stock menuiseries - Mobilier de bureau - etc
Expo à 10 h 30 - Enlèvement après la vente
3) A 14 h 30 au 295 F rue Fontgrave 26740 MONTBOUCHER SUR JABRON (après LJ C.T.H.D)
Beau mobilier de bureau - Informatique - etc
Expo à 14 h - Enlèvement immédiat IMPERATIF

LUNDI 26 SEPTEMBRE
A 14 h - à l'Hôtel des Ventes, 352 rue Faventines 26000 VALENCE (après liquidation judiciaire):
VENTE DE MATERIEL DE CONSERVERIE SUR LISTE ET PROJECTION VIDEO
Bel agencement de magasin en bois massif - 2 autoclaves AURIOL et FULGENCE - Marmite de cuisson THIRODE - 3 capsuleuses - 1 sertisseuse - Hachoir OMEGA - Poussoir - Trancheur à jambon - Cellule de refroidissement FRIGINOX - Pétrin TALSA - Cutter sous-vide STEPHAN - Lave-batterie VAUBAN - 3 machines à mettre sous-vide MULTIVAC (2) / PSV (1) - Etuve JOUAN - Balances et balances-étiqueteuses - Congélateurs - Imprimante à jet d'encre MARKEM-IMAJE de 2018 - Nombreux mobiliers inox dont tables, étagères, plonges, desserles, etc
Mobilier de stand : parasols, barnum, chaises, vitrines de comptoir, etc - +/- 150 caisses plastique
STOCK +/- 315 conserves artisanales - Emballages (bocaux, boîtes métal, capsules, etc) -
Remorque magasin PHO ETAL de 2001 - etc
Exposition SUR LE SITE DE LA CONSERVERIE situé à proximité de HAUTERIVES et dont l'adresse sera communiquée sur « Interencheres » la veille de la vente : LUNDI 26 septembre de 10 h 30 à 11 h 45
Enlèvement après complet paiement le mardi 27 de 8h à 12h 30 et de 13 h 30 à 17 h 30 - Mercredi 28 septembre de 9 h à 12 h
Pour ces 4 ventes : frais 14,28 % - TVA récupérable pour les assujettis - Règlement CB - Espèces jusqu'à 1000 € - Liste et photos sur interenchères.com

321959000

VIES DES SOCIÉTÉS

Constitutions de sociétés

LHA

Par acte SSP du 09/08/2022 il a été constitué une **SCI** dénommée : **LHA**
Siège social : 24 avenue de la déportation 26100 ROMANS SUR ISERE
Capital : 100 €
Objet : L'acquisition, la propriété, la gestion et plus généralement l'exploitation par bail, location ou autrement, de tous terrains, appartements, immeubles et droits immobiliers ; l'exploitation, la mise en valeur et la construction sur ces terrains ou droits immobiliers de tous immeubles, de toutes destinations et usages ; éventuellement et exceptionnellement l'aliénation du ou des immeubles devenus inutiles à la Société.
Gérant : Mme RAHMOUNI ÉPOUSE OUARGHI Merzaka 13 Rue Olympe de Gouges 26100 ROMANS SUR ISERE
Cession des parts sociales : Agrément requis dans tous les cas, agrément des associés représentant au moins les trois-quarts des parts sociales
Durée : 99 ans à compter de l'immatriculation au RCS de ROMANS

321636400

GLCONSTRUCTION

Par acte authentique en date du 13/09/2022 il a été constitué une EURL dénommée : **GLCONSTRUCTION**
Siège social : 35 rue des cigales 26740 MONTBOUCHER-SUR-JABRON
Capital : 500 €
Objet social : Maçonnerie générale
Gérance : M Abdul kerim Gulec demeurant 35 rue des cigales 26740 MONTBOUCHER-SUR-JABRON
Durée : 99 ans ans à compter de son immatriculation au RCS de ROMANS-SUR-ISÈRE.

321654600

Dissolutions

BRASAO

Brasao, SAS au capital de 100€.
Siège social: 9 allée de l'epinouze 07130 Soyons. 902 248 079 RCS Romans sur Isère , Le 17/08/2022, les associés ont décidé la dissolution anticipée de la société, nommé liquidateur M. Theo Gimenez , 9 allé de l'epinouze 07130 Soyons , et fixé le siège de liquidation et l'adresse de correspondance au siège social de la Société. Modification au RCS de Romans sur Isère .

318807900

Modifications statutaires

POLY JURIS
Cabinet LELONG & POLLARD

Société d'Avocats à Montélimar, Pierrelatte et Nyons
Tél : 04 75 53 02 53
Mail : montelimar@lelong-pollard.avocat.fr

SERVICE VEHICULES INDUSTRIELS
Société à responsabilité limitée
au capital de 7 622,45 euros
Siège social : ZA du Meyrol - Avenue de la Feuillade
26 200 MONTELIMAR 379 690 910 RCS ROMANS
Aux termes d'une délibération en date du 26 août 2022 l'Assemblée Générale Extraordinaire a décidé d'étendre l'objet social à l'activité d'achat de machine outils pour fraiseuse, tour à métaux et rectifieuse et de modifier en conséquence l'article 2 des statuts.
Pour avis, La Gérance

322077700

Transferts de siège social

MC SANKA CARRELAGE
SARLau capital de 1000 €
21 Chemin de Saint Didier
Les Aupalys - Quartier St Martin
07200 AUBENAS
RCS AUBENAS 899 864 482

Par décision du 22/08/2022, le gérant de la société susvisée a décidé de transférer son siège social du 21 Chemin de Saint Didier - Les Aupalys - Quartier St Martin - 07200 AUBENAS au 19 Ruedes Griottes - 07200 AUBENAS à compter du 22/08/2022.
Les statuts seront modifiés en conséquence et la modification sera faite au RCS de AUBENAS.

321954400

Augmentations de capital

POLY JURIS
Cabinet LELONG & POLLARD

Société d'Avocats à Montélimar, Pierrelatte et Nyons
Tél : 04 75 53 02 53
Mail : montelimar@lelong-pollard.avocat.fr

LMC DU PAS DE LAUZUN
Société à responsabilité limitée
au capital de 10 000 euros porté à 150 000 euros
Siège social : ZA La Condamine, 26400 AOUSTE SUR SYE
523 382 604 RCS ROMANS
L'Assemblée Générale Extraordinaire réunie en date du 1er juillet 2022 a décidé d'augmenter le capital social de 140 000 euros par l'incorporation directe de réserves au capital, ce qui rend nécessaire la publication des mentions ci-après relatées.
Ancienne mention :
Le capital social est fixé à dix mille euros (10 000 €)
Nouvelle mention :
Le capital social est fixé à cent cinquante mille euros (150 000 €)
Pour avis, La Gérance

322096800

EURO Legales
marchés publics
le dauphiné
>> CONTACT : 04 79 33 86 72

Plateforme de dématérialisation

>> OBLIGATOIRE DÈS 40.000 €
• Mise en ligne de l'avis et des pièces
• Alarmes aux entreprises
• Correspondance
• Réponses électroniques
• Négociations
• Lettres de rejet / notification
• Données Essentielles

+ de 200.000 entreprises inscrites au niveau national

La plateforme de référence des marchés publics

ledauphine.marchespublics-eurolegales.com

DRO17 - V1

Annonces légales

CHABANIS MENUISERIE CHARPENTE

Société à responsabilité limitée
au capital de 4 000 euros
Siège social : Pistolets
07510 ST CIRGUES EN MONTAGNE
808 906 911 RCS AUBENAS

Aux termes d'une décision en date du 30 Juin 2022, la collectivité des associés a pris acte de la démission de Monsieur Gérard CHABANIS de ses fonctions de gérant à compter du 30 Juin 2022 et a décidé de ne pas procéder à son remplacement.

Pour avis
La Gérance

CABINET DIGONNET

Société à responsabilité limitée
Au capital de 8 000 euros
Siège social : 116 RUE MARC SEGUIN
7 500 GUILHERAND-GRANGES
482 663 531 RCS AUBENAS

Aux termes d'une décision en date du 05/09/2022, l'associée unique a nommé en qualité de cogérant M. Thibault RUBY, demeurant 9 Allée du Breuil 26800 MONTOISON, pour une durée illimitée. Pour avis, la Gérance

SCI PAMYNO

SCI au capital de 1 000 €
190 Route Fontfary - 07340 Vinzieux
894 685 759 rcs Aubenas

Aux termes d'un acte authentique reçu le 26/08/2022 par Maître Jennifer MARTINEZ-ALLIX-DESFAUTAUX, Notaire à Félines, il a été pris acte de l'augmentation du capital social pour le porter à la somme de 81 000 €.
Dépôt légal au rcs d'Aubenas.

NAPOPIZZA

Société à responsabilité limitée
au capital de 1 000 euros
Siège social : 59 avenue Jean-Claude DUPAU 07250 LE POUZIN
834 044 448 RCS AUBENAS

Aux termes d'une délibération en date du 25 mai 2022, la collectivité des associés a pris acte de la démission de Stéphanie MINGAUD et a nommé en qualité de nouveau gérant Cetim OZKAN, demeurant 44 avenue Joseph Combier 26250 LIVRON SUR DROME pour une durée illimitée.

Pour avis
La Gérance

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

Projet de périmètre de protection et de valorisation des espaces agricoles et naturels en zone périurbaine (PAEN) sur le territoire des communes de Banne, Beaulieu, Chambonas, Gravières, Les Assions et Les Salelles (communauté de communes du Pays des Vans en Cévennes)

Par arrêté n°2022-370-2 PAEN, le Président du Conseil départemental de l'Ardèche a ordonné l'ouverture d'une enquête publique relative au projet de création d'un périmètre de protection et de valorisation des espaces agricoles et naturels en zone périurbaine (PAEN) sur le territoire du Pays des Vans en Cévennes, arrêté par délibération de la Commission permanente du Conseil départemental du 13 janvier 2020.

Dates et durée de l'enquête publique
Le projet de PAEN est soumis à enquête publique d'une durée de 32 jours consécutifs qui se déroulera du **lundi 3 octobre 2022 au vendredi 4 novembre 2022.**

Objet et périmètre de l'enquête publique
La présente enquête publique est conduite dans le cadre de la création d'un périmètre de protection et de mise en valeur des espaces agricoles et périurbains sur le territoire des communes de Banne, Beaulieu, Chambonas, Gravières, Les Assions et Les Salelles.
Le dossier soumis à l'enquête publique comprend une notice du projet, un atlas, le bilan de la concertation, les textes régissant l'enquête publique, les délibérations des communes de Banne, Beaulieu, Chambonas, Gravières, Les Assions, Les Salelles, Berrias et Casteljau, Les Vans et du Département de l'Ardèche. Le dossier d'enquête publique comprend également les avis de la chambre d'agriculture de l'Ardèche et du syndicat mixte du pays de l'Ardèche méridionale (SCOT)

Commissaire enquêteur
Par décision n°E22000037/69 du 31 mars 2022, le Président du TA de Lyon a désigné Monsieur Jean-François MARTIN en qualité de commissaire enquêteur pour l'enquête publique

Siège de l'enquête publique
Les locaux du Conseil départemental de l'Ardèche, situés Hôtel du Département quartier de la Chaumette 07000 PRIVAS sont désignés comme étant le siège de l'enquête où toute correspondance relative à l'enquête peut être adressée.

Consultation du dossier d'enquête
Le dossier d'enquête publique du projet de PAEN sera consultable :
- en version informatique sur le site internet du Département : www.ardeche.fr
- en version papier dans les 8 lieux d'enquête, aux jours et horaires précisés dans le tableau ci-dessous.

Un accès gratuit au dossier est garanti sur un poste informatique mis à disposition du public, au siège de l'enquête publique, aux jours et horaires précisés dans le tableau ci-dessous.
Pendant la durée de l'enquête publique, le public pourra consigner ses observations et propositions :
- par voie électronique à l'adresse suivante : paen.lesvans@ardeche.fr
- sur les registres d'enquête papier établis sur feuillets non mobiles, côtés et paraphés par le commissaire enquêteur, disponible dans les 8 lieux d'enquête, aux jours et horaires précisés dans le tableau ci-dessous :
- par courrier postal à l'attention de Mr Jean-François MARTIN Commissaire enquêteur PAEN, Hôtel du Département /Direction Aménagement des Territoires Quartier La Chaumette – BP 737 - 07007 PRIVAS Cedex Avec la mention « NE PAS OUVRIR »

Toute observation parvenue par courrier ou voie électronique après le jour et l'heure de clôture de l'enquête, soit le 4 novembre 2022 à minuit, sera jugée irrecevable.
Le commissaire enquêteur tiendra des permanences, pour informer le public, recueillir ses observations écrites ou orales sur le projet PAEN au lieux, jours et horaires définis dans le tableau ci-dessous.

Lieux de consultation du dossier	Adresses	Jours et horaires d'ouverture au public pour consulter le dossier	Jours et horaires des permanences de la commission d'enquête
Conseil départemental de l'Ardèche	Hôtel du Département Quartier La Chaumette 07000 PRIVAS	Du lundi au vendredi : 8 h – 12 h / 13 h 15 – 17h	
Communauté de communes du Pays des Vans en Cévennes	110 Place Fernand Aubert 07140 LES VANS	Lundi, mardi, jeudi et vendredi : 8 h 30 – 12 h	Lundi 3 octobre 2022 de 9h à 12h Vendredi 4 novembre 2022 de 14h à 17h
Mairie de Banne	Place de la mairie 07460 BANNE	Du lundi au vendredi de 7 h 30 – 12 h 30	Mardi 4 octobre 2022 de 9h à 11h
Mairie de Beaulieu	Le village 07460 BEAULIEU	Du lundi au vendredi de 9 h – 12 h	Mardi 11 octobre 2022 de 14h30 à 16h30
Mairie de Chambonas	Place Paul Perbost 07140 CHAMBONAS	Mardi, jeudi et samedi : 9h – 13h	Jeudi 13 octobre 2022 de 9h à 11h
Mairie de Gravières	Place de l'église 07140 GRAVIERES	Mardi de 15 h 30 – 18 h Jeudi de 8 h 30 – 12 h / 15 h30 – 18 h	Mardi 18 octobre 2022 de 14h à 16h
Mairie Les Assions	Le village 07140 LES ASSIONS	Mardi et vendredi de 9 h – 12 h	Mardi 18 octobre 2022 de 9h à 11h
Mairie Les Salelles	1 Place de la mairie 07140 LES SALELLES	Mardi de 8 h – 12 h / 13 h30 – 16 h Jeudi de 8 h – 12 h	Mardi 25 octobre 2022 de 9h à 11h

Clôture du dossier d'enquête publique
A l'expiration du délai d'enquête prévu, les registres seront transmis sans délai au commissaire enquêteur qui transmettra à M. le Président du Conseil Départemental de l'Ardèche le dossier avec son rapport dans lequel figure ses conclusions motivées.

Consultation du rapport et des conclusions
Le rapport et les conclusions motivées du commissaire enquêteur, relatifs à cette enquête, seront, à son issue, tenus à la disposition du public pendant un an à compter de la date de la clôture de l'enquête publique : sur support papier à l'adresse du siège de l'enquête publique et sur le site internet du Département : www.ardeche.fr. Toute personne physique ou morale concernée peut demander communication de ces pièces au Conseil Départemental de l'Ardèche.

Suite de l'enquête publique
A l'issue de l'enquête publique, le périmètre définitif fera l'objet d'une délibération spécifique du Conseil départemental de l'Ardèche.

Information sur l'enquête publique
Tout information complémentaire sur le projet de plan et sur son rapport environnemental peut être obtenue en s'adressant au Département de l'Ardèche :
Direction des Aménagement des Territoires – Mme Christine BENOIT – Quartier la chaumette – BP 737 – 07007 PRIVAS Cedex.
Le dossier d'enquête publique est communicable à toute personne sur sa demande et à ses frais, avant l'ouverture de l'enquête publique ou pendant celle-ci.

Annonces régionales

PORTES OUVERTES
VENDREDI 23 & SAMEDI 24 SEPTEMBRE 2022
AVEC LES ÉLEVAGES CHAROLAIS

Vente de reproducteurs charolais HBC mâles 1 et 2 ans et femelles

Garanties sanitaires - Livraison assurée

Gaec SAVRE	Domaine Fleury - 58300 Decize	06 89 28 18 82
Earl COMMAILLE MD	15, chemin de la Source - 58300 Decize	06 24 32 77 08
Gaec TOUILLON MOIRON	Le Grand Salsy - 58300 Decize	06 19 82 08 94

71 - Vends cause cessation, 2 génisses, 16 mois, tarine pure race, IBR, bonne origine.
✆ **03 85 82 80 83 HR**

71 - Élevage HBL vend taureaux 18 mois et veaux 1 an. Gaec Mathieu-Chevalier, 71430 Saint-Vincent-Bragny.
✆ **06 65 40 07 84**
ou 06 67 64 30 87

89 - Elevage HBC vend 40 taureaux charolais 18 mois, - veaux mâles de l'année, - génisses 18 mois, - vaches. TGS. Livraison possible. GAEC Cadoux Père et Fils - 89420 St André en Terre Plaine (3408).
✆ **06 89 18 05 87**
06 79 50 15 71
GAEC Cadoux

Ovin

21 - Elevage texel vend agnelles pour reproduction (3601).
✆ **06 48 54 62 33**
GAEC Lepee

58 - Vends antenaises Texel pour reproduction. Louvrier Daniel - St Franchy (3504).
✆ **03 86 58 36 05**

74 - Achète agneaux gras ou maigres, brebis pleines ou suitées , réformes, chèvres pleines ou en lait. Paiement comptant.
✆ **06 08 06 98 65**

Rusticité - Docilité - Performance
Génétique sans corne
La solution Limousine
JOURNÉES PORTES OUVERTES
les 24 & 25 septembre
Visite complète des troupeaux
BREUGNOT François - Rangiveau
58120 Bismes 06 76 29 30 60
THOULE David - Le Couault
58340 Diennes-Aubigny 06 10 09 65 69

Chien

01 - Vends 2 chiots Griffon Vendéen croisés Gascon 4 mois et demi, parents extra sanglier, identification mère 250 DGJ, non inscrits livre, n° SIREN 502 922 214 00015.
✆ **06 87 22 42 75**

26 - Agriculteur vend chiots non LOF nés 17/07/22 - 1 femelle et 3 mâles - Identification mère: 250269610232531. Montagne des Pyrénées.Livraison possible Bollène et Albi.
✆ **06 77 49 74 13**

38 - Vends chiots femelle Korthal Griffon pucé vacc née le 30/06 parents super chasse, N° Immat mère : 250268731530700.
✆ **06 10 74 62 25**

39 - Vends chiot femelle berger allemand née le 26/06/22, non lof, portée 4 chiots, n°44791224700015.
✆ **06 48 55 15 36**

42 - Vends chiots Border Collie, Lof, 4 femelles, n° mère 250269812081081, nés le 18 07 2022. Parents travaillent sur bovins et ovins.
✆ **06 10 08 92 33**

Etude de Maitre Benjamin de l'HERMUZIERE,

Notaire à ANNONAY (Ardèche), 8 place de la Liberté

SOCIÉTÉ SCI BELJAMBE

Société Civile Immobilière
au capital de 1000,00 €
Siège ANNONAY (07100),
38 rue Franki Kramer
501 224 737 AUBENAS

Avis de dissolution de société

Par assemblée générale ordinaire du 21 juillet 2022, dont le procès-verbal a été déposé au rang des minutes de Me de l'HERMUZIERE, notaire à ANNONAY, le 21 juillet
2022, les associés de la société SCI BELJAMBE ont :
- Décidé la dissolution anticipée de la société à compter du 21 juillet 2022 et nommé le gérant, Madame Maria BELJAMBE, demeurant à ANNONAY, 25 rue Franki Kramer, en qualité de liquidateur, pour une durée non limitée et sans restriction de ses pouvoirs.
- décidé que les actes et documents et la correspondance concernant la liquidation de la société devraient être adressés ou notifiés à l'Etude de Me de l'HERMUZIERE.

Le dépôt des actes et pièces relatifs à la dissolution et à la liquidation sera effectué au greffe du Tribunal de Commerce d'AUBENAS.

Pour avis,
Le Notaire.

Etude de Maitre Benjamin de l'HERMUZIERE,

Notaire à ANNONAY (Ardèche), 8 place de la Liberté,

SOCIÉTÉ SCI BELJAMBE

Société Civile Immobilière
au capital de 1000,00 €
Siège ANNONAY (07100),
38 rue Franki Kramer
501 224 737 AUBENAS

Avis de clôture de liquidation de société

Par assemblée générale ordinaire du 21 juillet 2022, dont le procès-verbal a été déposé au rang des minutes de Me de l'HERMUZIERE, notaire à ANNONAY, le 21 juillet 2022, les associés de la société SCI BELJAMBE ont :
- Approuvé les comptes définitifs de la liquidation arrêtés au 21 juillet 2022,
- Constaté et prononcé la clôture de la liquidation à compter du 21 juillet 2022, puis donné quitus et décharge de son mandat de liquidateur.

Les comptes définitifs du liquidateur sont déposés au Greffe du Tribunal de Commerce d'AUBENAS.
La demande de radiation du RCS sera déposée au greffe d'AUBENAS.

Pour avis,
Le Notaire.

Suivant acte reçu par Maître Cilia PECHOUX, notaire à PRIVAS, le 05 septembre 2022, a été constituée la société civile dénommée «RUVICA»,
Siège social : CHOMERAC (07210), 194 chemin de la Chabotte.
Capital social : NEUF CENTS EUROS (900,00 €), correspondant à des apports en numéraires en intégralité.
Objet social : La propriété et la gestion, à titre civil, de tous les biens ou droits mobiliers et immobiliers et plus particulièrement de toute prise de participation dans toutes sociétés immobilières et de tous autres biens meubles et immeubles, à quelque endroit qu'ils se trouvent situés,
Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au R.C.S. AUBENAS.
Cessions de parts soumises à l'agrément des associés.
Nommés premiers gérants de ladite société :
- Monsieur Jean-Marie Jacques Etienne VILASEQUE demeurant à PRIVAS (07000), 5 avenue Pasteur,
- Madame Gabrielle Laure DEVEZA épouse VILASEQUE, demeurant à PRIVAS (07000), 5 avenue Pasteur,
- Monsieur Sébastien Bernard Raymond RUCKEBUSCH, demeurant à CHOMERAC (07210), 194 chemin de la Chabotte,
- Madame Caroline Lucie Etiennette VILASEQUE, demeurant à CHOMERAC (07210), 194 chemin de la Chabotte,
- Mademoiselle Sophie Laure VILASEQUE, demeurant à SAINT JULIEN EN SAINT ALBAN (07000), 35 rue Lucie Aubrac,
- Monsieur Benjamin Amaury Aurélien CASTILLON, demeurant à SAINT JULIEN EN SAINT ALBAN (07000), 35 rue Lucie Aubrac.

Ardèche
LE DÉPARTEMENT

CERTIFICAT D'AFFICHAGE

DE L'AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

PERIMETRE DE PROTECTION ET DE VALORISATION DES ESPACES AGRICOLES ET NATURELS EN ZONE PERIURBAINE (PAEN) SUR LE TERRITOIRE DU PAYS DES VANS EN CEVENNES

Je soussigné(e) Emmanuel LEGRAS
En qualité de Maire

Certifie que l'avis d'enquête publique relatif au projet de création d'un périmètre de protection et de mise en valeur des espaces agricoles et naturels périurbains sur le secteur de la Communauté de communes du Pays des Vans en Cévennes a été affiché et rendu visible depuis la voie publique, conformément à l'article R.123-11 du code de l'environnement,

Commune de LES ASSIONS,

- du 19 septembre 2022
- au 4 novembre 2022.

Fait en deux exemplaires originaux,
A Les Vans
Le 07 NOV. 2022

MAIRIE DE LES ASSIONS (Ardèche)

Ardèche
LE DÉPARTEMENT

CERTIFICAT D'AFFICHAGE

DE L'AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

PERIMETRE DE PROTECTION ET DE VALORISATION DES ESPACES AGRICOLES ET NATURELS EN ZONE PERIURBAINE (PAEN) SUR LE TERRITOIRE DU PAYS DES VANS EN CEVENNES

Je soussignée Christine BENOIT
En qualité de Directrice Adjointe Aménagement des Territoires

Certifie que l'avis d'enquête publique relatif au projet de création d'un périmètre de protection et de mise en valeur des espaces agricoles et naturels périurbains sur le secteur de la Communauté de communes des Gorges de l'Ardèche a été affiché et rendu visible depuis la voie publique, conformément à l'article R.123-11 du code de l'environnement,

Département de l'Ardèche,

- Du 16 septembre 2022
- au 4 novembre 2022.

Fait en deux exemplaires originaux,
A Privas
Le 21 novembre 2022

Département de l'Ardèche

Ardèche
LE DÉPARTEMENT

CERTIFICAT D'AFFICHAGE

DE L'AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

PERIMETRE DE PROTECTION ET DE VALORISATION DES ESPACES AGRICOLES ET NATURELS EN ZONE PERIURBAINE (PAEN) SUR LE TERRITOIRE DU PAYS DES VANS EN CEVENNES

Je soussigné(e) ...ELISABETH ALLEGRE.....
En qualité de ...DIRECTRICE GENERALE DES SERVICES

Certifie que l'avis d'enquête publique relatif au projet de création d'un périmètre de protection et de mise en valeur des espaces agricoles et naturels périurbains sur le secteur de la Communauté de communes du Pays des Vans en Cévennes a été affiché et rendu visible depuis la voie publique, conformément à l'article R.123-11 du code de l'environnement,

Communauté de communes du Pays des Vans en Cévennes,

- du ...19/09/2022.....2022
- au ...04/11/2022.....2022.

Fait en deux exemplaires originaux,
A...LES VANS.....
Le...04/11/2022...

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DES VANS EN CEVENNES
07140 LES VANS

Ardèche
LE DÉPARTEMENT

CERTIFICAT D'AFFICHAGE

DE L'AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

PERIMETRE DE PROTECTION ET DE VALORISATION DES ESPACES AGRICOLES ET NATURELS EN ZONE PERIURBAINE (PAEN) SUR LE TERRITOIRE DU PAYS DES VANS EN CEVENNES

Je soussigné(e) ...Jean-François Bonic...
En qualité de ...Maire...

Certifie que l'avis d'enquête publique relatif au projet de création d'un périmètre de protection et de mise en valeur des espaces agricoles et naturels périurbains sur le secteur de la Communauté de communes du Pays des Vans en Cévennes a été affiché et rendu visible depuis la voie publique, conformément à l'article R.123-11 du code de l'environnement,

Commune de...BEAULIEU...,

- du ...16/09/...2022
- au ...04/11/...2022.

Fait en deux exemplaires originaux,
A...BEAULIEU...
Le...- 4 NOV. 2022...

MAIRIE de BEAULIEU 07-ARDECHE

Ardèche
LE DÉPARTEMENT

CERTIFICAT D'AFFICHAGE

DE L'AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

PERIMETRE DE PROTECTION ET DE VALORISATION DES ESPACES AGRICOLES ET NATURELS EN ZONE PERIURBAINE (PAEN) SUR LE TERRITOIRE DU PAYS DES VANS EN CEVENNES

Je soussigné(e) M. Jean-Marie LAGANIER
En qualité de Maire de BANNE

Certifie que l'avis d'enquête publique relatif au projet de création d'un périmètre de protection et de mise en valeur des espaces agricoles et naturels périurbains sur le secteur de la Communauté de communes du Pays des Vans en Cévennes a été affiché et rendu visible depuis la voie publique, conformément à l'article R.123-11 du code de l'environnement,

Commune de BANNE,

- du 15 SEP. 2022 2022
- au - 7 NOV. 2022 2022.

Fait en deux exemplaires originaux,
A BANNE
Le - 7 NOV. 2022

MAIRIE DE BANNE (Ardèche)

Le Maire,
Jean-Marie LAGANIER

Ardèche
LE DÉPARTEMENT

CERTIFICAT D'AFFICHAGE

DE L'AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

PERIMETRE DE PROTECTION ET DE VALORISATION DES ESPACES AGRICOLES ET NATURELS EN ZONE PERIURBAINE (PAEN) SUR LE TERRITOIRE DU PAYS DES VANS EN CEVENNES

Je soussigné(e) ....Alise LARRIEU-ARGUILLÉ
En qualité de .....4è adjointe.....

Certifie que l'avis d'enquête publique relatif au projet de création d'un périmètre de protection et de mise en valeur des espaces agricoles et naturels périurbains sur le secteur de la Communauté de communes du Pays des Vans en Cévennes a été affiché et rendu visible depuis la voie publique, conformément à l'article R.123-11 du code de l'environnement,

Commune de.....Chambonas.....,

- du .....06 OCT. 2022.....2022
- au .....04 NOV. 2022.....2022.

Fait en deux exemplaires originaux,
A.....Chambonas.....
Le.....05 NOV. 2022.....

MAIRIE DE CHAMBONAS (07140)

Ardèche
LE DÉPARTEMENT

CERTIFICAT D'AFFICHAGE

DE L'AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

PERIMETRE DE PROTECTION ET DE VALORISATION DES ESPACES AGRICOLES ET NATURELS EN ZONE PERIURBAINE (PAEN) SUR LE TERRITOIRE DU PAYS DES VANS EN CEVENNES

Je soussigné(e) Maryline DOLADILLE
En qualité de Maire de GRAVIERES

MAIRIE DE GRAVIERES (Ardèche)

Certifie que l'avis d'enquête publique relatif au projet de création d'un périmètre de protection et de mise en valeur des espaces agricoles et naturels périurbains sur le secteur de la Communauté de communes du Pays des Vans en Cévennes a été affiché et rendu visible depuis la voie publique, conformément à l'article R.123-11 du code de l'environnement,

Commune de GRAVIERES,

- du 20 Septembre 2022
- au 4 novembre 2022.

Fait en deux exemplaires originaux,
A Gravières
Le 5 novembre 2022

MAIRIE DE GRAVIERES (Ardèche)

Ardèche
LE DÉPARTEMENT

CERTIFICAT D'AFFICHAGE

DE L'AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

PERIMETRE DE PROTECTION ET DE VALORISATION DES ESPACES AGRICOLES ET NATURELS EN ZONE PERIURBAINE (PAEN) SUR LE TERRITOIRE DU PAYS DES VANS EN CEVENNES

Je soussigné(e) DESCHANELS Georgette
En qualité de Maire

Certifie que l'avis d'enquête publique relatif au projet de création d'un périmètre de protection et de mise en valeur des espaces agricoles et naturels périurbains sur le secteur de la Communauté de communes du Pays des Vans en Cévennes a été affiché et rendu visible depuis la voie publique, conformément à l'article R.123-11 du code de l'environnement,

Communauté de communes du Pays des Vans en Cévennes,

- du 19/09/2022
- au 04/11/2022.

Fait en deux exemplaires originaux,
A Les Salelles
Le 04/11/2022

MAIRIE DE LES SALELLES ARDECHE

AGRICULTURES
& TERRITOIRES
CHAMBRE D'AGRICULTURE
ARDÈCHE

Service Espaces - Territoires - Environnement

Monsieur Jean-François MARTIN,
Commissaire Enquêteur

Réf.
AM/MM/2022
Dossier suivi par
MERIC Marie
marie.meric@ardeche.chambagri.fr

Privas, le 30 septembre 2022

Objet : avis sur le périmètre de protection et de mise en valeur des espaces agricoles et naturels périurbains (PEAN) modifié au sein de la communauté de communes du Pays des Vans en Cévennes

Monsieur,

À la suite de l'avis cité en objet émis par la Chambre d'agriculture de l'Ardèche le 22 décembre 2021, vous m'avez demandé d'apporter des précisions quant au sens de l'avis.

Je vous confirme l'**avis favorable sans réserve** donné à la création du PEAN sur les communes de Bannes, Beaulieu, Chambonas, Gravières, Les Assions et Les Salelles. L'ensemble des arguments justificatifs sont développés dans mon courrier du 22 décembre 2021.

Je réaffirme cependant l'importance pour les communes des Vans et de Berrias-et-Casteljau de pouvoir intégrer à terme le périmètre, à la fois pour la préservation pérenne de leurs surfaces à vocation agricole, ainsi que pour la mise en œuvre optimale du programme d'action.

Mes services restant à votre disposition pour tout renseignement complémentaire, je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de mes salutations les meilleures.

Benoit CLARET,
Président de la Chambre d'agriculture
de l'Ardèche

CHAMBRE D'AGRICULTURE DE L'ARDÈCHE